

Les créances conjugales : typologie, régimes juridiques et liquidations

#créance conjugale	#indivision	#époux	#partenaires	#concubins	#prescription extinctive	#contribution aux charges de la vie commune
--------------------	-------------	--------	--------------	------------	--------------------------	---

Référence : FAM-16698-271

Durée : 1 jour

Accessibilité

Si vous êtes en situation de handicap, nous sommes en mesure de vous accueillir, n'hésitez pas à nous contacter à info@coform.fr, nous étudierons ensemble vos besoins.

Description

La vie commune entraîne une pratique associative au sein des couples. Inévitablement, des flux financiers interviennent, au cours de l'union, entre les patrimoines personnels des membres du couple ou vis-à-vis d'une indivision qu'ils auront volontairement constituée. Cependant, au temps de la liquidation des intérêts patrimoniaux du couple, il est marquant de constater que la jurisprudence rend de plus en plus aléatoires les recours contributifs entre époux, partenaires liés par un pacte civil de solidarité, concubins. Il est donc impératif de connaître les éventuelles causes de neutralisation des créances conjugales. Le problème de l'existence des créances tranché, il faudra encore procéder à leur évaluation en déterminant le régime qui leur est applicable.

Objectifs pédagogiques

À l'issue de la formation, l'auditeur saura :

- Identifier et qualifier les créances conjugales
- Conseiller sa clientèle sur la rédaction des contrats de mariage et de PACS, des actes d'acquisition pour minimiser la neutralisation des créances conjugales
- Intégrer les créances conjugales dans un état liquidatif après les avoir correctement identifiées et évaluées

Programme de la formation



I. La qualification des créances conjugales

A. Les créances entre membres du couple

- 1) La preuve des créances
- 2) La typologie des créances

B. Les créances d'indivision

- 1) La définition des créances d'indivision
- 2) La preuve des créances

II. La neutralisation des créances conjugales

A. La contestation de l'existence de la créance

- 1) Les présomptions d'intention libérale dans le couple
- 2) La contribution aux charges de la vie commune

B. La prescription des créances conjugales

- 1) La prescription des créances entre membres du couple
- 2) La prescription des créances d'indivision

III. L'évaluation des créances

A. L'évaluation des créances entre membres du couple

- 1) L'évaluation des créances entre époux
- 2) L'évaluation des créances entre partenaires
- 3) L'évaluation des créances entre concubins
- 4) Les difficultés liquidatives suscitées par l'adoption de modes de conjugalités successifs

B. L'évaluation des créances d'indivision

- 1) L'évaluation des créances dues par l'indivision à l'indivisaire
- 2) L'évaluation des créances dues par l'indivisaire à l'indivision

IV. Le traitement fiscal des créances conjugales lors de l'établissement des liquidations-partages

Pour qui ?

Personnes concernées par la formation :

Notaire, Collaborateur rédacteur.

Pré-requis :

L'auditeur devra avoir une bonne connaissance des régimes matrimoniaux et patrimoniaux.

Les points forts de la formation

- Identification et liquidation des différentes créances conjugales (créances entre membres du couple et d'indivision)
- Exemples illustrant la liquidation des créances conjugales
- Conseils rédactionnels en présence d'actes impliquant la reconnaissance de créances (acquisition, reconnaissance de dettes...)

Les moyens pédagogiques

- Support pédagogique
- PowerPoint

Évaluation des acquis

Tout au long de la formation, des évaluations formatives sont mises en œuvre afin de :

- suivre la progression de l'apprenant ;
- renforcer les apprentissages par le biais de retours réguliers ;
- ajuster les modalités pédagogiques si nécessaire (remédiation, approfondissement, etc.).

À l'issue de la formation, une évaluation sommative est réalisée afin de valider les acquis par rapport aux objectifs visés. Elle permet de :

- mesurer objectivement le niveau de maîtrise atteint ;
- attester des compétences acquises à travers un livrable, une certification, une grille de positionnement ou un test final.

Pourquoi choisir cette formation

- 193 participants formés en 2024
- 294 questions écrites sur 2024
- 466 questions orales sur 2024

Notre intervenant

Valérieane KERMOAL

Juriste consultant au CRIDON OUEST

Diplôme Supérieur du Notariat

Docteur en droit privé

Domaines d'intervention :

- Droit des régimes matrimoniaux
- Droit du divorce
- Droit des libéralités
- Droit du partage
- Droit des successions

